

Informations financières Année 2026-2027

➤ **Les tarifs de la demi-pension :**

- Elève demi-pensionnaire : forfait 2j, 3j ou 4j/semaine sur la base de **4.60€/repas**.

Le forfait est trimestriel, les jours sont fixes, réguliers et ne sont pas interchangeables pour la durée du trimestre.

Les factures sont envoyées en début de trimestre **sur l'adresse mail du responsable financier (celui qui demande la bourse)**.

- Elève externe (repas exceptionnel) : **4.60€/repas**

➤ **Les aides financières : pour tous les élèves même les externes :**

- **La bourse nationale du collège** : montants annuels : 120€ ou 336€ ou 525€ selon les revenus, renseignements sur les modalités de la demande : <https://www.education.gouv.fr/les-bourse-de-college-et-de-lycee-326728>
- **L'aide aux repas du Conseil Départemental** : réduction de 0.30€, 1.10€, 2.10€ ou 3.60€/repas selon les revenus. Dossier à remplir par les familles sur le site internet du Conseil Départemental de l'Hérault dès le 1^{er} juin et jusqu'au 30 septembre : <https://aiderestaurationscolaire.herault.fr>

➤ **Les remises d'ordre (réductions) pour :**

- toute absence liée à la vie du collège : grèves, voyages, sorties pédagogiques, etc...
- toute absence liée à la maladie : **si 15 jours consécutifs d'absence à la demi-pension, sur demande écrite de la famille au service intendance accompagnée d'un certificat médical.**

Les repas sont commandés six semaines à l'avance auprès du Conseil Départemental, c'est pourquoi les changements de régime ne peuvent se faire que pour le trimestre suivant.

Le Principal,
G. MARAZEL